



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le 30 juillet 2018

Service gestion et police de l'eau

**Affaire suivie par :** Stéphanie Réléa  
**Téléphone :** 05 59 80 87 14  
**Courriel :** [ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
**Réf :** StR/s:CD-LET181177

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2C 127 877 5915 6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2018-07-26-004 en date du 26 juillet 2018 déclarant d'intérêt général les travaux de gestion d'un atterrissement sur le Luy de Béarn sur la commune de Larreule et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer,  
et par subdélégation,  
la responsable de l'unité travaux  
et milieux aquatiques,

Sophie Sauvagnat

Monsieur le Président  
Communauté de communes des Luys en Béarn  
68, chemin de Pau  
64121 Serres-Castet